

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 31 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Marion DELARUE à donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Karine FRANÇOIS.

N° 20260414 – 08 – ASSOCIATION CULTURE ET HISTOIRE DE CAHAGNES : DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'Association Culture et Histoire de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026. Elle sollicite une subvention de 500,00 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été attribué en 2025 une subvention de 1000,00 € (400,00 € de subvention et 600,00 € de subvention exceptionnelle afin de pouvoir participer au financement de la réalisation du livre intitulé « Cahagnes, un village qui raconte son histoire »).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention pour l'année 2026. Étant précisé que M. Jean-Claude DUHAMEL, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « *pour* » 0 voix « *contre* », et 1 « *abstention* » :

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'Association Culture et Histoire de Cahagnes, pour l'année 2026, une subvention de **500,00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 avril 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

